



# Rapport annuel de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

Communauté de Communes  
Maremne Adour Côte Sud

## Rapport année 2016



## TABLE DES MATIERES

1. Données générales .....	3
2. Voirie- espaces publics .....	5
3. Services de transports collectifs et intermodalité.....	8
4. Cadre bâti – Établissement recevant du public.....	13
5. Cadre bâti – Logements.....	21
6. Conclusion .....	23
ANNEXE 1 : Carte de présentation du territoire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud .....	24
ANNEXE 2 : Historique de l'établissement des PAVE .....	25
ANNEXE 3 : Cartes du réseau de transport en commun YEGO de la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud.....	27
ANNEXE 4 : Historique mise en accessibilité des ERP .....	29
Annexe 5 : Extrait du tableau de synthèse de la mise en accessibilité des ERP.....	33
Annexe 6 : Historique des actions de la commission CIAPH .....	34



## 1. Données générales

### 1.1. Informations administratives de l'intercommunalité

#### Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud (MACS) (cf. annexe 1)

Allée des Camélias - 40230 Saint Vincent de Tyrosse

tél: 05 58 77 23 23 - fax: 05 58 77 42 40

Référent accessibilité : Florence GROEBER

Nombre d'habitants : 53 680 (recensement 2007). Estimé à + **60 000** habitants en 2011

### 1.2. Informations administratives de la CIAPH

Créée par délibération du **3 juillet 2008**, la commission intercommunale d'accessibilité du territoire de la communauté de communes de Maremne Adour Côte Sud (MACS) réalise depuis 2010 un bilan annuel des actions menées en matière d'accessibilité sur les espaces suivants :

- Voirie et espaces publics,
- Transport de voyageurs,
- Cadre bâti ERP,
- Logements.

Elle a pour missions de dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, des transports et d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées. Elle établit un rapport annuel et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Cette commission est composée de :

- 5 membres représentant l'assemblée communautaire. 5 nouveaux élus ont été désignés par délibération du 17 avril 2014.
- 5 membres représentant des associations d'usagers et de personnes handicapées :
  - Association des paralysés de France (APF),
  - Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH).
  - Association Valentin Haüy
  - Association Aveugles et Mal voyants
  - Association Handiville.

La Commission Intercommunale d'Accessibilité de la Communauté de Communes MACS se réunit au minimum **une fois par an** pour faire le bilan des actions menées durant l'année en termes d'accessibilité et des propositions d'actions pour l'année suivante. Cette réunion est également l'occasion de faire remonter des remarques, observations et recommandations de la part des associations.



Pour mémoire, un **rapport annuel** faisant le bilan des actions menées en 2015 en matière d'accessibilité a été réalisé et envoyé aux différentes instances institutionnelles (Préfecture des Landes, Conseil général des Landes, MDPH). Le présent rapport annuel faisant le bilan des actions menées en 2016 sera également envoyé à ces mêmes instances institutionnelles.

### **1.3. Nouvelles missions de la Commission intercommunale pour l'accessibilité**

**a)** L'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées a renforcé la fonction d'observatoire local de l'accessibilité de la commission (inter)communale pour l'accessibilité.

Cette dernière doit désormais tenir à jour, par voie électronique, la liste des ERP situés sur le territoire communal ou intercommunal, faisant l'objet de la mise en place d'une programmation de travaux et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Afin d'exercer pleinement cette mission, la commission intercommunale pour l'accessibilité est destinataire des attestations d'accessibilité des ERP conformes au 31 décembre 2014, des dossiers d'D'AP, des éléments de suivi de l'avancement des D'AP et des attestations d'achèvement des D'AP.

Cette mission est difficile à mener, puisque cette obligation administrative est peu connue. La Communauté de communes n'est pas tenu informé ni destinatrice régulièrement des différents documents d'accessibilité transmis à la préfecture tant pour les ERP publics que privés.

La commission fera apparaître la liste des ERP sur le site internet de MACS dès le début de l'année 2017, via un tableau de suivi des ERP Publics communaux et intercommunaux (annexe 5 au présent rapport, pour le tableau de suivi projeté). Sera également mis le lien vers le site de l'état faisant le suivi de la mise en accessibilité également des ERP privés.

**b)** La composition de la commission pourra également être élargie au cours de l'année 2016 à des associations ou organismes représentant les personnes âgées, des représentants des acteurs économiques ainsi que des représentants d'autres usagers de la ville.

Cette année l'association de la ligue des droits de l'Homme a été associée à l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité du réseau de transport intercommunal.

**c)** Pour mémoire, l'historique des actions passées et thématiques traitées par la commission CIAPH depuis sa création est jointe en annexe 6 du présent rapport.



## **2. Voirie- espaces publics**

### **2.1. État d'avancement – Document d'accessibilité**

La démarche a débuté par l'établissement de Plan d'accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) sur chaque commune. Ce diagnostic a été finalisé fin 2010.

Le périmètre des PAVE recouvre l'espace du centre-bourg de chaque commune. Lors du diagnostic, le montant des travaux pour la mise en accessibilité (hors travaux de voiries) a été estimé à plus de 15, 5 M€ en 2010 sur les 23 communes de MACS.

(Cf. annexe 2- Historique de la démarche PAVE).

L'ensemble des travaux programmés sur les voiries ou les espaces publics du territoire de MACS intègrent désormais les préconisations du PAVE de chaque commune.

En plus du suivi de la mise en œuvre des PAVE, il est proposé de suivre également l'ensemble des travaux réalisés sur le territoire de MACS. La programmation des travaux s'étale sur plusieurs années. Sa temporalité est liée aux projets en cours et aux opportunités de réalisation de la mise en accessibilité, lors des projets de :

- travaux et programmes d'entretien des voiries communautaires qui s'établit à un budget de l'ordre de 10 millions d'euros sur 5 ans ;
- travaux de réaménagement de voirie et espaces associés et travaux de requalification des centres bourgs. A noter que la Communauté de commune MACS a établi une programmation pluriannuelle d'investissement sur la voirie communautaire sur 5 ans de 2015 à 2020, d'un montant de 12,645 millions d'euros TTC.
- projets communaux de réaménagement urbain,
- travaux programmés de renforcement/extension des réseaux des concessionnaires (eau potable, assainissement, électricité, France télécom, gaz...).
- travaux liés à la mise en œuvre du schéma liaisons douces 2015-2020 établit à 14M€ d'euros TTC.

### **2.2. Éléments de suivi**

Le suivi de la réalisation des travaux préconisés dans les PAVE communaux a été mis en place fin 2010. Les communes envoient désormais chaque année à la Communauté de communes un récapitulatif de l'ensemble des actions réalisées sur leurs espaces publics, au sein du périmètre du PAVE. Les travaux réalisés sont ensuite intégrés dans le rapport annuel puis intégrés dans la base de données PAVE, sur le Système d'Information Géographique (SIG) de MACS.



Le tableau ci-dessous présente les principales actions réalisées en 2016 en faveur de l'accessibilité sur la base des travaux de la communauté de communes et des travaux assurés par les communes (lorsque ces dernières communiquent les éléments de suivi nécessaires) dans le périmètre des PAVE et au-delà.

\*Le linéaire ne prend pas en compte les travaux sur parkings et places publiques et les créations de places de stationnement PMR.

Commune		Description aménagements réalisés	Linéaire	Coût
			(en ml)*	(en € TTC)
<b>ST VINCENT DE TYROSSE</b>	Pôle Sud	Dans le cadre d'un aménagement d'un nouveau parking: création 2 places PMR		3 000,00 €
	rue du Cla de Lue	Création d'un parking dont 2 places handicapées [coût global 77 751,12€, prix estimatif réalisation de 2 places PMR]		3 000,00 €
<b>LABENNE</b>	Rue Jean Lartigau	Dans le cadre de la création d'un nouvel arrêt de bus Labenne-Lartigau sur la ligne 1 du réseau YEGO (arrêt pré-existant en scolaire du CD40): - création d'un trottoir accessible de 120 ml, - création de 2 arrêts de bus accessibles, - déplacement de container poubelle gênant le cheminement piétons	120 ml	50 000,00 €
<b>ANGRESSE</b>	Route de Bénesse	Dans le cadre de la sécurisation des cheminements piétons entre route de Minjac et le cimetière, à proximité du centre bourg : création d'un trottoir accessible (estimation travaux hors pluvial)	300 ml	45 000,00 €
<b>MAGESCQ</b>	Avenue des Landes	Dans le cadre de la reprise d'une voirie : création d'une voie verte	300 ml	40 000,00 €
<b>MESSANGES</b>	Pont de la Prade	Dans le cadre de l'élargissement du pont, en continuité des travaux réalisés en 2015, finalisation de la continuité de la voie verte		10 500,00 €
	Salle des fêtes	Déplacement place GIG/GIC - Accessibilité du cheminement des WC publics salle des fêtes		1 950,00 €
<b>SEIGNOSSE</b>	Plage des Casernes	Création voies vertes D337 jusqu'à l'intersection D79 pas complètement accessible contenu de la topographie du terrain (pente du site non accessible aux fauteuils roulants)	1600 ml	136 215,00 €
	Place Gentille	aménagement d'un passage entre espace vert et la place V Gentille		35 €
	Place de l'escargot	Mise en place d'un rocher pour empêcher le stationnement des véhicules sur le cheminement piéton.		93 €
	132 av des sylviculteurs	suite à remplacement candélabre, terrassement permettant l'accessibilité à la propriété		140 €



Commune		Description aménagements réalisés	Linéaire	Coût
			(en ml)*	(en € TTC)
SOORTS-HOSSEGOR	Bd de la Dune	réorganisation des stationnements, création de 5 places PMR, réalisation cheminement PMR, permettant l'accès aux plages Sud et centrales [coût global des aménagements 2,5M€, coût estimatif de l'accessibilité de l'ordre de 200 000€]	1100 ml	200 000,00 €
TOSSE	Route de l'étang du bourg jusqu'au cimetière	Création trottoirs et cheminements accessibles jusqu'au cimetière		48 000,00 €
SAUBION	Place des Maronniers	Création cheminement piéton [cheminement fronton-boulangerie]		4 170,00 €
CAPBRETON	Av M Martin	Reprise trottoir en enrobé accessible		1 376,40 €
	Rue des Marsoins et Madrid	Reprise trottoir en enrobé accessible		8 900,40 €
	Hameau des cigales	Mise en place d'un cheminement tactile sur l'enrobé		2 160,00 €
SOUSTONS	Route de Tosse-arrêt Cramat	Dans le cadre des aménagements de voirie à proximité du Leclerc de Soustons- arrêt Cramat: - Création de trottoir accessible PMR de 250 ml - Création de 2 arrêts de bus accessibles (quai voyageurs)	250 ml	45 000,00 €
	parking roger hanin	matérialisation des places PMR		- €
	lotissement Taulade	création d'une allée piétonne pour le cheminement entre le lotissement et l'aire de jeux		3 900,00 €
				603 439,30 €
ORX	PAS DE TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2016			
SAINT GEOURS DE MAREMNE	PAS DE TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2016			
JOSSE	PAS DE TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2016			
VIEUX BOUCAU	PAS DE TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2016			
MOLIETS ET MAA	PAS DE TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2016			

**14 communes ont répondu au questionnaire sur les réalisations 2016 concernant la voirie et les espaces publics.**

**Plus de 600 000€ ont été dépensés en travaux en 2016.**

### Perspectives 2017 :

- Continuer la mise en accessibilité de la voirie à travers les différents projets inscrits dans la programmation pluriannuelle d'investissement et d'entretien de la Voirie 2015-2020,
- Poursuivre les créations de voies vertes accessibles dans le cadre du schéma directeur et de sa programmation 2015-2020.



### **3. Services de transports collectifs et intermodalité**

- **Rappel des réseaux existants**

3 réseaux de transports de voyageurs existent sur le territoire de MACS :

- le réseau urbain YEGO mis en œuvre en 2014 et 2015 par MACS en tant qu'Autorité Organisatrice de la mobilité sur son ressort territorial. Il est à noter que MACS a délégué au département CD40 sa compétence relative au transport scolaire sur son territoire,
- le réseau départemental du CD40 avec la ligne régulière XLR7 et l'ensemble du réseau de transport scolaire ;
- le réseau régional ferroviaire de la Région Aquitaine, sur la liaison TER Dax-St Vincent de Tyrosse-Bayonne.

#### ***3.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité***

- **Rappel législatif :**

Le premier cadre réglementaire imposait à chaque Autorité Organisatrice de la mobilité (AOM) la réalisation d'un schéma directeur d'accessibilité des transports collectifs avant le 11 février 2008. Les réseaux devaient être rendus accessibles au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Depuis 2014, c'est une nouvelle réglementation qui est en vigueur (cf. décret n°2014-1321 du 4 novembre 2014) :

- Elle impose aux AOM ayant un réseau de transport non accessible à compter de 2015, d'élaborer un schéma directeur programmant la mise en accessibilité de leur réseau de transport de voyageurs (SDAP) ;
- Ce Schéma Directeur devait être déposé au plus tard le 27 septembre 2015 en préfecture.
- Une demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution de travaux pouvaient être cependant demandé, sous réserve de justificatifs.

- **Le réseau urbain de MACS :**

Par arrêté préfectoral du 5 avril 2013, le Périmètre de Transports Urbains de la Communauté de communes MACS est constaté. MACS devient ainsi une Autorité Organisatrice de Transports Urbains.

MACS met en œuvre fin août 2014 un réseau urbain qui fonctionne toute l'année et un réseau estival début juillet 2015, qui densifie l'offre de service pendant la période estivale.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le réseau de transport urbain YEGO qui circule toute l'année se compose de 3 lignes régulières dont l'ensemble du matériel roulant est accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Pendant la période estivale de juillet et août, le réseau urbain se décline en « Yégo plages » ; il se compose de 10 lignes régulières supplémentaires reliant les principaux bourgs aux plages et voit ses 3 lignes régulières annuelles renforcées. (Cf. Cartes des réseaux hiver et été en annexe 3 du présent document)



En raison de la jeunesse du réseau de transport, MACS a sollicité la préfecture pour une prorogation du délai d'1 an pour l'élaboration de son SDAP (remise reportée au 27 septembre 2016), afin de disposer de premiers bilans de fréquentation, d'un temps d'adaptations de son réseau annuel et d'un délai d'élaboration et de mise en œuvre de son réseau estival programmée en juillet 2015.

La Communauté de communes MACS a ainsi établit en 2016 un « Schéma directeur d'accessibilité – Agenda d'accessibilité programmée » (SDA-Ad'AP) du réseau de transport YÉGO.

Ce schéma directeur se compose :

- d'un diagnostic technique des points d'arrêts prioritaires du réseau, au nombre de 110 ;
- d'une analyse des dysfonctionnements au regard des normes d'accessibilité en vigueur ;
- de préconisations techniques et d'une estimation financière des travaux de 1,28 millions d'euros HT) ;
- d'une programmation pluriannuelle des actions de mise en accessibilité des arrêts du réseau, sur deux périodes de 3 ans.

Les aménagements réalisés porteront sur :

- la configuration de l'arrêt (création ou suppression encoche, correction de la courbe) ;
- la zone d'arrêt du bus (création ou reprise zébra) ;
- la géométrie de la zone d'attente de l'usager (dimensions du quai) ;
- la nature du sol ;
- le déplacement ou la suppression d'obstacles ;
- l'ajout éventuel de dispositifs d'éclairage.

Le référentiel d'aménagement des arrêts réalisé en 2014, à la création du réseau YÉGO, a été également mise à jour pour fixer les principes d'aménagement et de mise en accessibilité des arrêts du réseau YÉGO.

En application de l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, le SDA-Ad'AP doit être cosigné par l'ensemble des maîtres d'ouvrage directement concernés par ses engagements et son financement. A ce titre, sont concernés, la Communauté de communes MACS, comme maître d'ouvrage de la démarche de mise en accessibilité du réseau et gestionnaire de la voirie communale, et le Département des Landes, en tant qu'autorité organisatrice du réseau de transport interurbain qui partage certains points d'arrêts avec le réseau YÉGO et gestionnaire de la voirie départementale. Les services du Département ont été associés à l'ensemble de la démarche.



- Transport spécifique communautaire- CIAS-MACS

En 2010, un service de transport à la demande sur réservation a été mis en place au sein du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) pour ses adhérents.

Ce service payant propose d'accompagner les personnes âgées bénéficiaires du service d'aide à domicile ainsi que les personnes à mobilité réduite dans leur démarches du quotidien : courses, RDV médicaux, administratifs, etc.

Le véhicule utilisé est accessible aux personnes en fauteuil roulant ; il est équipé d'une palette à l'arrière du véhicule.

Le tableau ci-dessous présente la fréquentation du service depuis 2010 :

Année	Nombre d'interventions	Nombre de bénéficiaires	Km parcourus
2010	1105	-	21 028
2011	1465	73	26 817
2012	Env. 1400	65	-
2013	1554	86	26 875
2014	2037	90	31 085
2015	1846	56	30 388
<b>2016</b>	<b>1951</b>	<b>59</b>	<b>30 743</b>

- Le réseau départemental du CD des Landes :

Le transport scolaire existant prévoit déjà un service de transport pour les élèves handicapés par véhicule individuel.

Ainsi, le CD40 a adopté un SDAP en juillet 2015, portant sur la mise en accessibilité des 15 lignes interurbaines du réseau XL'R, qui comprennent une centaine d'arrêts dont 30% sont déjà accessibles.

Le SDAP départemental prévoit la programmation de l'aménagement de 40 arrêts prioritaires sur 2 périodes de 3 ans.

Sur le territoire de MACS, les arrêts de la ligne XL'R7 seront rendus accessibles sur la période de 2016 à 2018.

4 arrêts se trouvent sur le territoire de MACS et seront donc rendus accessibles en concertation avec la communauté de communes : Soustons centre, Tosse, Seignosse Bourg et Office de Tourisme.

Les véhicules interurbains présents sur la ligne XLR7 ont été rendus accessibles en 2010 avec un système de rampe élévatrice située au milieu du véhicule. Une place accessible aux fauteuils roulants a été aménagée dans chacun des cars.

Un système d'annonces sonores et visuelles a également été mis en place dans l'ensemble des cars grâce à un système d'information voyageur embarqué.



Seront rajoutés d'ici fin 2016 des seuils de portes contrastés, des dispositifs antidérapants et des pictogrammes correspondant aux différents handicaps.

- *Le réseau régional de la Région Nouvelle Aquitaine :*

Le territoire de MACS, traversé par la ligne TER compte :

- 2 gares à Saint Vincent de Tyrosse et à Labenne,
- 3 haltes à Bénesse-Maremne, Saint Geours de Maremne et à Saubusse.

En 2011, l'ensemble des quais des haltes et gares TER sur le territoire de MACS a été rendu accessibles (reprise revêtement, rehaussement hauteur quai, pose de bandes podotactiles avec contraste visuel) permettant l'accessibilité entre les trains et les quais voyageurs et l'accès au bâtiment voyageurs.

Cependant, concernant la gare de Saint Vincent de Tyrosse, l'accessibilité du cheminement du 2<sup>ème</sup> quai voyageurs vers le bâtiment voyageurs n'est pas résolu : la seule solution étant le franchissement par une passerelle aérienne avec ascenseur dont le coût est estimé à 2.5 M€. La communauté de communes MACS est en attente de retour de la Région Nouvelle Aquitaine pour connaître les dispositions d'accessibilité sur le réseau TER.

### **3.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées**

- *Le réseau urbain de MACS :*

Le document de programmation du SDAP du réseau Yego a été adopté par la communauté de communes lors de son conseil communautaire du 28 juin 2016. Il a été transmis pour avis aux Conseils départemental et régional puis en préfecture en septembre 2016.

Par courrier du 21 octobre 2016, la préfecture des Landes nous informe de l'acceptation et de la régularité du schéma directeur proposé.

La mise en conformité progressive des arrêts de bus dans le cadre de l'accessibilité permettra de stabiliser le réseau et de le rendre plus attractif pour l'ensemble des usagers, notamment les personnes à mobilité réduite.

Etant donné sa mise en service récente, le réseau de transport YEGO va être amené à évoluer régulièrement (au moins 2 fois par an) à travers l'ajout, la suppression ou le déplacement d'arrêts, la création/modification de lignes, etc.... Les investissements seront réalisés au fur et à mesure de l'opportunité et de la pérennisation des arrêts.

- *Le réseau départemental du CD40 :*

Le contexte réglementaire actuel avec la prise de compétence des Régions sur l'ensemble des transports interurbains de voyageurs à partir de 2017 ne permet pas de dire le périmètre de transports interurbains (ligne régulière et transport scolaire) qui sera pris en charge par la Région ou maintenu en délégation au Département des Landes.

A ce jour nous ne connaissons pas le scénario retenu par la Région Nouvelle Aquitaine.



## Perspectives 2017 :

- Mise en œuvre des premiers chantiers de mise en accessibilité des arrêts YEGO, une vingtaine d'arrêts en étude et travaux.
- Poursuite de l'étude sur le pôle d'échange multimodal de Saint Vincent de Tyrosse.



## 4. Cadre bâti – Établissement recevant du public

### 4.1 Historique

L'ensemble des éléments de réalisation antérieure est conservé pour mémoire en annexe 4 du présent document.

### 4.2 Etat d'avancement – documents d'accessibilité

Les établissements recevant du public devaient être accessibles au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (loi 2005-102 du 11/02/2005, soit 10 ans pour y parvenir). Cette conformité s'appréciait à la date du 31 décembre 2014 avec les règles applicables à cette date-là.

Lorsque les ERP étaient accessibles, une attestation d'accessibilité des bâtiments concernés devait être déposée en préfecture avant le 31 mars 2015.

Si les établissements n'étaient pas conformes, il y avait obligation de déposer un agenda programmant la mise en accessibilité des bâtiments non accessibles avant le 27 septembre 2015. La programmation des travaux peut être étalée sur 3 ans maximum.

En parallèle, le dispositif d'agenda s'est aussi accompagné de la mise en place de nouvelles règles d'accessibilité sur les bâtiments existants (cf. arrêté du 08 décembre 2014).

En outre, une demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution de travaux pouvaient être demandé, sous réserve de justificatifs :

- Prorogation du délai de dépôt de l'ADAP de 1 an pour motif technique et 3 ans pour motif financier (jusqu'à septembre 2018),
- Délai supplémentaire de programmation des travaux sur 6 et 9 ans selon les cas, avec justificatifs produits.

Les années 2015 et 2016 ont été consacrées pour la plupart des collectivités à la mise à jour des diagnostics de mise en accessibilité de l'ensemble de leurs ERP, de l'établissement d'une programmation (ADAP) pour les travaux à effectuer et des demandes d'attestation d'accessibilité pour les ERP accessibles.

Le tableau ci-joint fait le bilan 2016 de l'ensemble des ADAP déposés et des demandes de prorogation de la réalisation des ADAP pour MACS et chaque commune.

La commune de Saubusse dispose de 8 ERP tous accessibles.

14 communes et MACS ont déposé un ADAP pour leurs ERP et des attestations d'accessibilité.

Il reste 8 communes en cours de dépôt leur ADAP.

A noter que l'estimation actuelle des travaux est de l'ordre de 5.5 millions d'euros (si l'on comprend également la commune de Saubion).

**PROGRAMMATION MISE EN ACCESSIBILITE DES ERP TERRITOIRES DE MACS (bilan fin 2016)**

<b>COMMUNES</b>	<b>dépôt d'un ADAP</b>	<b>montant de l'ADAP</b>	<b>durée ADAP 1 x 3 ans, 2x 3 ans</b>	<b>report dépôt de l'ADAP de 36 mois (sept 2018)</b>	<b>Observations</b>
<b>SAUBUSSE</b>					tous les ERP communaux sont accessibles (8 AT déposés)
<b>ANGRESSE</b>	X	81 000 €	3 ans		
<b>AZUR</b>	X	99 000 €	6 ans		
<b>BENESSE MAREMNE</b>	X	563 270 €			
<b>CAPBRETON</b>	X	849 200 €	6 ans		
<b>MAGESCQ</b>	X	217 800 €	6 ans		
<b>MESSANGES</b>	X	77 355 €	3 ans		
<b>ORX</b>	X	24 050 €	5 ans		
<b>SAINT MARTIN D'HINX</b>	X	128 370 €	6 ans		
<b>SAINT VINCENT DE TYROSSE</b>	X	1 287 809 €	6 ans		
<b>SAUBRIGUES</b>	X	163 100 €	6 ans		
<b>SEIGNOSSE</b>	X	1 101 820 €	9 ans		
<b>SOORTS HOSSEGOR</b>	X	423 400 €	6 ans		
<b>VIEUX BOUCAU</b>	X	236 560 €	5 ans		
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES MACS</b>	X	72 815 €	3 ans		
		<b>5 325 549 €</b>			

ID : 040-244000865-20170314-20170314D04A-DE  
Envoyé en préfecture le 23/03/2017  
Reçu en préfecture le 23/03/2017  
Publié ou notifié le 23/03/2017



**PROGRAMMATION MISE EN ACCESSIBILITE DES ERP TERRITOIRES DE MACS (bilan fin 2016)**

<b>COMMUNES</b>	<b>dépôt d'un ADAP</b>	<b>montant de l'ADAP</b>	<b>durée ADAP 1 x 3 ans, 2x 3 ans</b>	<b>report dépôt de l'ADAP de 36 mois (sept 2018)</b>	<b>Observations</b>
<b>SAUBION</b>	X	95 100 €	8 ans	X	ADAP préparée pour dépôt 2018, manque de justification pour au-delà des 6 ans-anticipation par la mairie des travaux 2017-18
<b>TOSSE</b>				X	dépôt ADAP prévu en 2017
<b>ST GEOURS DE MAREMNE</b>				X	dépôt ADAP début 2017
<b>JOSSE</b>				X	
<b>LABENNE</b>				X	
<b>MOLIETS</b>				X	
<b>ST JEAN DE MARSACQ</b>				X	réalisation de travaux de mise en accessibilité en 2016
<b>SOUSTONS</b>				X	
<b>SAINTE MARIE DE GOSSE</b>					demande de report en cours
		<b>5 420 649 €</b>			

L'estimation des travaux programmés dans les différents ADAP réalisés s'élève à plus de 5.4M€ de travaux en intégrant le projet d'ADAP de Saubion.

ID : 040-244000865-20170314-20170314D04A-DE  
Envoyé en préfecture le 23/03/2017  
Reçu en préfecture le 23/03/2017  
Publié ou notifié le 23/03/2017



### 4.3 Travaux 2016

Les tableau ci-dessous établissent le bilan des travaux engagés par les communes ainsi que pour MACS en 2016. Ce récapitulatif n'est pas exhaustif, il prend en compte uniquement les communes ayant répondu au questionnaire.

BILAN TRAVAUX ERP 2016- TERRITOIRE MACS						
COMMUNES	montant de l'ADAP	durée ADAP 1 x 3 ans, 2x 3 ans	report dépôt de l'ADAP de 36 mois (sept 2018)	ERP	travaux 2016	coût
<b>MESSANGES</b>	77 355 €	3 ans		Salle des associations	Amélioration de la signalisation intérieure	1 150,00 €
				Médiathèque	Idem	380,00 €
				Salle des fêtes	idem	450,00 €
					Rénovation WC publics	7 500,00 €
				Salle des sports	Amélioration de la signalisation intérieure, extérieure et accessibilité	1 850,00 €
				Mairie	Idem	670,00 €
				Office de Tourisme	Idem	450,00 €
<b>ORX</b>	24 050 €	5 ans		nouvelle mairie oct 2016	aux normes d'accessibilité en vigueur	360 654,64 €
<b>SAINT MARTIN D'HINX</b>	128 370 €	6 ans		Salle ste Bernadette	Création WC handicap	20 000,00 €
				Eglise	accès bitume	
				Ecole	signalétique visuelle	
				Cantine	signalétique visuelle	
				salle socio-culturelle	signalétique visuelle	
				boulodrome	rampe d'accès	

ID : 040-244000865-20170314-20170314D04A-DE  
Envoyé en préfecture le 23/03/2017  
Reçu en préfecture le 23/03/2017  
Publié ou notifié le 23/03/2017



BILAN TRAVAUX ERP 2016- TERRITOIRE MACS						
COMMUNES	montant de l'ADAP	durée ADAP 1 x 3 ans, 2x 3 ans	report dépôt de l'ADAP de 36 mois (sept 2018)	ERP	travaux 2016	coût
SOORTS HOSSEGOR	423 400 €			Cantine scolaire	réalisation d'une rampe PMR conforme en béton	850 €
				Temple-rue du temple	création d'une place de stationnement PMR + cheminement d'accès au temple	5 500 €
				Accessibilité au presbytère	réfection du chemin qui permet l'accessibilité PMR	5 300 €
				Parvis Eglise Hossegor	reprise du sol de l'actuelle rampe PMR	1 200 €
TOSSE	28 000 €			Ecole	Réhabilitation locaux accessible	670 000 €
ST JEAN DE MARSACQ		X		Eglise	Rampe bétonnée sur chaque accès	467,40 €
				Salle des Fêtes,		
				WC Publics		
				Stade	Mise en place de bordure place handicapée	126,55 €
					Seuil d'entrée bétonnée, baie vitrée	
				Aygueblue	Abaissement équipements sanitaires	- €
COMMUNAUTE DE COMMUNES MACS	72 815 €	3 ans		Ens des bâtiments		
SAUBION			Rapport annuel d'accès	ensemble socio-culturel	pose main courante latérale	768 €

ID : 040-244000865-20170314-20170314D04A-DE  
Envoyé en préfecture le 23/03/2017  
Reçu en préfecture le 23/03/2017

Publié ou notifié le 23/03/2017



BILAN TRAVAUX ERP 2016- TERRITOIRE MACS						
COMMUNES	montant de l'ADAP	durée ADAP 1 x 3 ans, 2x 3 ans	report dépôt de l'ADAP de 36 mois (sept 2018)	ERP	travaux 2016	coût
<b>SAINTE MARIE DE GOSSE</b>				Mairie	réfection totale 2015-2016	930 000 €
				Accès cimetière	création parking-nouvelle entrée	14 620,00 €
<b>SOUSTONS</b>			X	Pôle associatif	mise en place signalétique, création élévateur pour accéder aux étages, mise en place éclairage parking	47 694 €
				Cimetière-rue de Montbrun	réfection des allées en stabilisé	25 632 €
<b>SEIGNOSSE</b>	1 101 820 €	9 ans		Ecole du Grand Chêne	création d'un cheminement accessible reliant l'école au périscolaire	
					barre de maintien réglable dans les WC	
				Centre de Loisirs Estagnots	création pente aux normes d'accessibilité pour accès en fauteuil roulant	
					barre de maintien réglable dans les WC	
				Bâtiment d'accueil réserve naturelle	rénovation complète en termes d'accessibilité	
				3 Plage Seignosse	accessibilité au sanitaire Mise en service d'un sanitaire PMR	



### BILAN TRAVAUX ERP 2016- TERRITOIRE MACS

COMMUNES	montant de l'ADAP	durée ADAP 1 x 3 ans, 2x 3 ans	report dépôt de l'ADAP de 36 mois (sept 2018)	ERP	travaux 2016	coût
CAPBRETON	849 200 €	6 ans		Camping de la Civelle	aménagement sanitaires pour handicapés	11 071 €
					Mise en place enrobé et cheminement accessible sur plusieurs secteurs	7 692 €
				Camping du bouret	aménagement sanitaires pour handicapés	4 590 €
					Cheminements extérieurs rendus accessibles	1 461 €
				Cour presbytère	Mise en place d'un cheminement tactile	1 630 €
				Crèche municipale	Mise en place d'un cheminement tactile sur l'enrobé	4 334 €
					signalétique intérieure	97 €
				Ecole primaire St Exupéry	Mise en place d'une signalétique adaptée	15 520 €
					travaux dans les toilettes	
					Cheminements extérieurs rendus accessibles	
				Ecole maternelle St Exupéry	Cheminements extérieurs rendus accessibles	5 280 €
					Mise en place d'une signalétique adaptée	
				Centre social	Mise en place d'une signalétique adaptée	3 344 €
					aménagement sanitaires pour handicapés	
				Pôle services sociaux	Mise en place d'une signalétique adaptée	
					Aménagement dans les douches	4 350 €
					Cheminements extérieurs rendus accessibles	
				Maison de quartiers du Pey de Moon	Aménagements des sanitaires	780 €
				Salle Jean Soulom	aménagement des sanitaires	143 €
				Poste de secours plage centrale	création d'une rampe béton armée pour atténuer le double ressaut	486 €

BILAN TRAVAUX ERP 2016- TERRITOIRE MACS						
COMMUNES	montant de l'ADAP	durée ADAP 1 x 3 ans, 2x 3 ans	report dépôt de l'ADAP de 36 mois (sept 2018)	ERP	travaux 2016	coût
SAINT VINCENT DE TYROSSE	1 287 809 €	6 ans			aucuns travaux réalisés en 2016	
SAUBRIGUES	163 100 €	6 ans			aucuns travaux réalisés en 2016	
MAGESCQ	217 800 €	6 ans			aucuns travaux réalisés en 2016	
AZUR	99 000 €	6 ans			aucuns travaux réalisés en 2016	
VIEUX BOUCAU	236 560 €				aucuns travaux réalisés en 2016	
JOSSE			X		aucuns travaux réalisés en 2016	
ST GEOURS DE MAREMNE			X		aucuns travaux réalisés en 2016	
MOLIETS			X		aucuns travaux réalisés en 2016	

Plusieurs collectivités ont engagé des premiers travaux sur leurs ERP pour un montant de plus de 195 000€, avec en plus 3 projets marquants incluant la mise en accessibilité d'ERP dans le cadre d'un projet global : la réhabilitation de l'école de Tosse (670 000€), la réfection totale de la mairie de Sainte Marie de Gosse (930 000€), la construction d'une nouvelle mairie à Orx (360 000€).

### Perspectives 2017 :

- Elaboration des ADAP pour les communes ayant obtenu une prorogation jusqu'en septembre 2018,
- Poursuite des travaux programmés de mise en accessibilité des ERP,
- Mise en ligne 1<sup>er</sup> semestre 2017 sur le site internet de MACS du tableau de suivi des ADAP des ERP publics sur le territoire de MACS (cf. tableau en annexe 5 du présent dossier). Ce tableau sera remis à jour annuellement.

ID : 040-244000865-20170314-20170314D04A-DE  
Envoyé en préfecture le 23/03/2017  
Reçu en préfecture le 23/03/2017  
Publié ou notifié le 23/03/2017





## 5. Cadre bâti – Logements

### **5.1 Etat d'avancement – documents d'accessibilité**

#### Rappel législatif :

Obligation de rendre accessible :

- *Les bâtiments d'habitation collectifs “neufs”.*
- *Les maisons individuelles “neuves”* (construites pour être vendues, louées ou mises à disposition).
- *Les bâtiments d'habitation collectifs “existants”*: Lorsque des travaux sont réalisés, ces derniers doivent, au minimum, maintenir les conditions d'accessibilité existantes. Les parties de bâtiments correspondant à la création de surfaces ou de volumes nouveaux, ainsi que les éléments des parties communes touchés ou remplacés à l'occasion de travaux, doivent respecter les conditions d'accessibilité des constructions neuves. Dans le cas de travaux lourds, dont le coût est supérieur ou égal à 80 % de la valeur du bâtiment (modification, extension, changement de destination), les aménagements doivent satisfaire aux obligations du “neuf”.

#### Historique sur le territoire de MACS :

Le recensement des logements accessibles dans le parc public, en lien avec la Maison Landaise des Personnes Handicapées et le PACT Habitat et Développement des Landes a démarré sur le territoire de MACS depuis 2009, avec une mise à jour régulière.

### **5.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées**

#### Le recensement des logements par Adalogis :

Un site internet ([www.adalogis40.org](http://www.adalogis40.org)) a été créé en 2006 par la Maison Landaise des Personnes Handicapées (MLPH). L'objet de ce site est de mettre à disposition du public une information sur l'offre en logements adaptés ou adaptables recensée à ce jour dans le département des Landes auprès des bailleurs parties prenantes dans cette démarche, au regard de la demande exprimée.

#### **Hébergements « adaptés » ou « adaptables » répertoriés sur le site adalogis40**

	<b>Nombre d'hébergements répertoriés sur le département 40</b>	<b>Nombre d'hébergements répertoriés sur le territoire de MACS</b>
2010	493	39
2011	507	44
2012	562	50
2013	581	44
2014	615	44
2015	615	52
<b>2016*</b>	<b>725</b>	<b>50</b>



Près de 90% de ces logements sont qualifiés comme étant des logements « adaptables ».

Depuis la création du site, c'est XL Habitat qui fournit les informations sur les logements.

Plus de 90% des logements recensés appartiennent à XL Habitat.

A noter que la méthode utilisée par ADALOGIS de qualification des logements a évolué depuis 2 ans, ce qui peut expliquer l'écart entre 2015 et 2016 :

Avant 2015, la définition des catégories de logement est la suivante :

- Logement « accessible » : logement aux normes accessibilité
- Logement « adapté » : logement adapté à un type particulier d'handicap
- Logement « adaptable » : logement pouvant être rendu « adapté » en réalisant des petits travaux de mises aux normes

Depuis 2015, les logements sont classés en fonction du type de handicap de l'occupant :

- Catégorie 1 : personnes à mobilité réduite,
- Catégorie 2 : personne en situation de handicap moteur,
- Catégorie 3 : personne en situation de handicap cognitif ou mental.

Les 50 logements recensés sur la MACS sont en catégorie 1. Adalogis ne connaît pas le parc de logements adaptés au handicap moteur sur le territoire. Il rencontre prochainement XL habitat pour affiner ce recensement qui reste imparfait.

Par ailleurs, Adalogis commence à recenser le parc privé : sur le nouveau site il y a un onglet "Votre offre" où les propriétaires de logements adaptés peuvent inscrire leur logement.

#### Programme Local de l'Habitat (PLH) de la communauté de communes :

La Communauté de communes MACS a dans le cadre de son PLH une volonté forte de sensibiliser les acteurs de ce secteur à produire une offre de logement locatif social, adaptable dans le temps. C'est-à-dire tenant compte de la problématique du vieillissement de la population sur le territoire et également permettant d'offrir plus de logements accessibles aux handicapés.

MACS a intégré ce nouveau critère lors des attributions des aides à la construction de nouveaux logements sociaux sur son territoire, pour inciter à la prise en compte de cette problématique.

MACS souhaite être un acteur fort dans la production du parc locatif social sur son territoire.

#### **Perspectives 2017 :**

- Suivre la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat sur le territoire communautaire

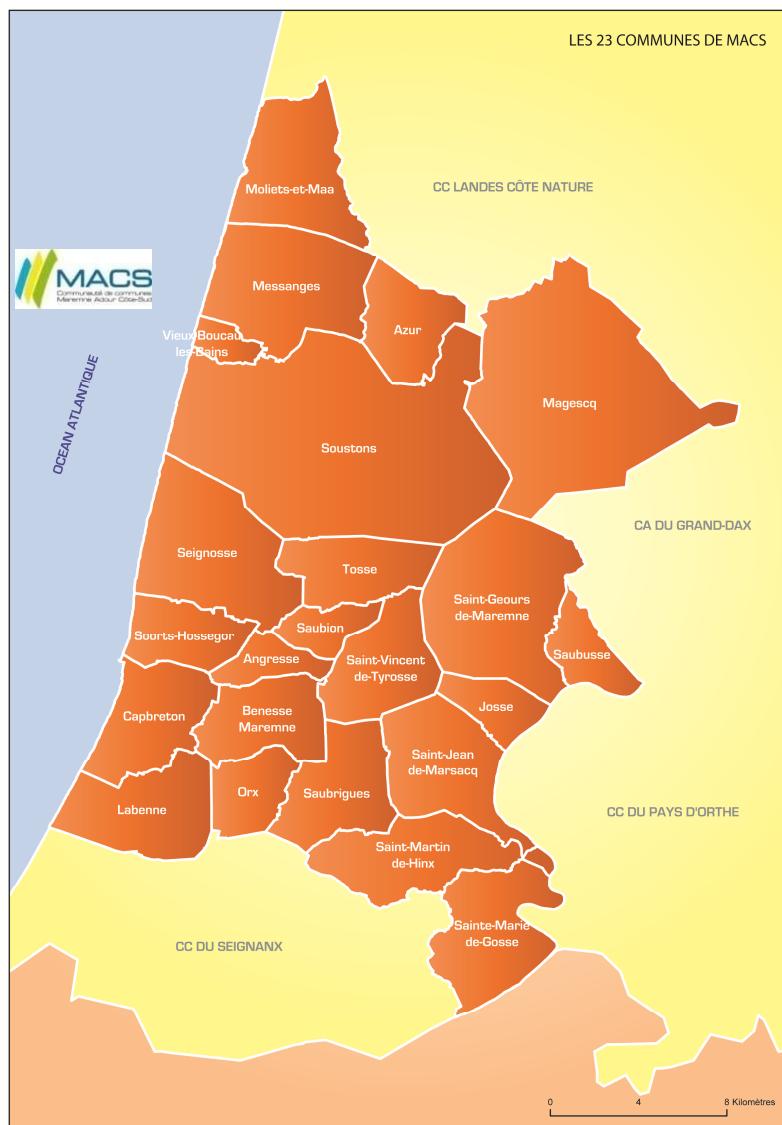
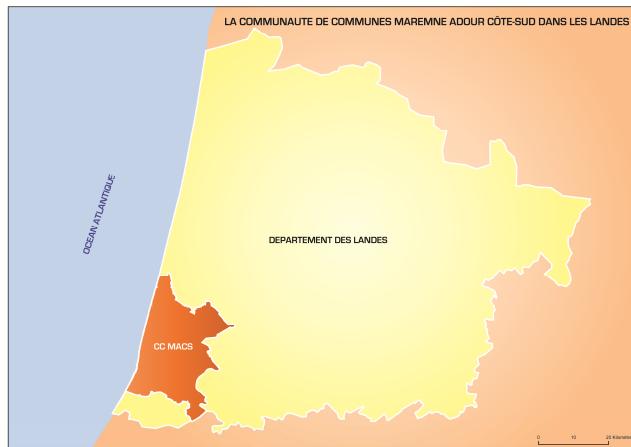


## **6. Conclusion**

Suite aux dernières évolutions réglementaires et à l'avènement notamment des D'AP, l'année 2016 a été largement consacrée à l'élaboration de la programmation des travaux de mise en accessibilité en ce qui concerne principalement les ERP et le réseau de transport. L'année 2017 devrait être une année de réalisation plus importante de travaux sur le territoire de MACS.



## ANNEXE 1 : Carte de présentation du territoire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud





## ANNEXE 2 : Historique de l'établissement des PAVE

Le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) de chaque commune devait être réalisé au 23 décembre 2009.

Si une échéance réglementaire existe pour « l'élaboration » des PAVE, aucune échéance n'apparaît pour la « réalisation » des travaux d'adaptation. Ceci a été prévu afin de permettre aux collectivités locales d'étaler la réalisation de ces derniers en fonction de l'importance des coûts.

- Un **marché de groupement de commandes** a été lancé pour 21 des 23 communes de MACS. Un prestataire unique a été retenu (ITER) pour élaborer le PAVE des 21 communes. L'étude a démarré en décembre 2009.
- La **DDTM40** a réalisé en régie les PAVE de 2 communes de MACS (Azur et Josse) qui n'étaient pas concernées par le groupement de commande. Ces communes ont pu bénéficier de l'aide de la DDTM grâce à leur éligibilité à l'ATESAT.

Les PAVE des 23 communes de la Communauté de communes ont été réalisés durant l'année 2010. Ils ont été finalisés en **décembre 2010**.

La méthodologie retenue a mis en avant la concertation avec les associations représentant les quatre handicaps (moteurs, visuels, auditifs et cognitifs), les communes et la population locale (création d'organes de concertation regroupant des acteurs locaux de chaque commune).

Ci-dessous le tableau récapitulatif du nombre et du coût des interventions préconisées dans le rapport PAVE pour les 21 communes concernées par le groupement de commande. Les travaux de mise aux normes d'accessibilité sur les espaces publics des 21 communes représentent un coût total de **15,2 M€**.

TOTALITE DES ESTIMATIONS (année 2010)	QUANTITE	Part
	Nombre d'interventions	%
Pente ou totalité trottoir sur tout le linéaire	125	13
Revêtement sur tout linéaire	473	41
Déplacer Mobiliers «lourds» (réseaux)	556	16
Dévers sur tout le linéaire	117	9,3
Largeur sur tout le linéaire	204	9,4
Aménagement Bateaux / BEV	939	5,8
Signalétique à créer	814	2
Gros œuvre ponctuel	527	1,9
Signalétique à supprimer ou déplacer	735	0,5
Végétal / Mobilier Déco à supprimer	165	0,45
Déplacer Mobiliers urbains « légers »	505	0,4



Pour les 2 PAVE réalisés directement par la DDTM (ATESAT), ci-dessous le tableau indiquant les coûts des préconisations, par commune, avec une hiérarchisation des actions à mettre en place selon 5 tranches de travaux :

Commune	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	TOTAL
Azur	17 520 €	70 980 €	1675 €	22 940 €	166 250 €	279 365 €
Josse	17 691 €	13 011 €	17 342 €	29 780 €	5176 €	83 000 €
						<b>TOTAL</b>
						<b>362 365 €</b>

En résumé, les travaux de mise aux normes d'accessibilité sur les espaces publics des 23 communes de MACS représentent un coût total de **15.5 M€**.

Pour mémoire, le tableau ci-dessous présente les communes concernées par les impossibilités techniques avérées et la nature de celles-ci, identifiées lors de la réalisation des diagnostics PAVE en 2010 :

Commune	Nombre d'ITA	Nature de l'ITA
Azur	1	Elargissement d'une section de trottoir d'environ 30ml
St Martin de Hinx	2	RD12 et rue de l'Hermitage : pente trop importante
St Vincent de Tyrosse	3	Rue du Bardot, av. du Clercq : pente trop importante
Saubion	1	RD337 : pente trop importante
Soustons	1	Soustons plage (av. de la Pètre)
Vieux-Boucau	1	Av. des dunes : pente trop importante
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	

Depuis 2011, les communes et la Communauté de communes MACS ont engagé des travaux de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics ; ces travaux ont représenté un cout d'investissement d'un montant de plus de **5,2 millions d'€**.

Année	Coût des travaux
2011	1 500 000 €
2012	1 300 000 €
2013	1 400 000 €
2014	950 000 €*
2015	133 970 €*

\*Ces montants ne sont pas totalement exhaustifs : ils prennent en compte les travaux engagés par la Communauté de communes MACS, ainsi que ceux engagés par les communes ayant répondu au questionnaire ;



## ANNEXE 3 : Cartes du réseau de transport en commun YEGO de la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud

### RESEAU YEGO SEPTEMBRE 2016





## RESEAU YEGO PLAGES ETE 2016





## ANNEXE 4 : Historique mise en accessibilité des ERP

Rappel législatif: le diagnostic accessibilité des ERP de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie devait être réalisé pour le 1<sup>er</sup> janvier 2010 ; celui des ERP de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> catégorie pour le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Pour les ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie, il n'y a pas d'échéance réglementaire pour la réalisation du diagnostic.

La mise aux normes « accessibilité » des ERP devait être réalisée au 1<sup>er</sup> janvier 2015. L'ordonnance 2014-1090 du 27 septembre 2014 a prévu la mise en place d'Agendas d'accessibilité programmée (ADAP) permettant à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1<sup>er</sup> janvier 2015. L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai de 3 ans, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité. Il devait être déposé avant le 27 septembre 2015.

Pour les ERP accessibles au 31/12/2014, une attestation d'accessibilité devait être transmise avant le 1<sup>er</sup> mars 2015.

Pour les ERP accessibles au 27/09/2015, un document dont le dépôt tient lieu d'ADAP devait être déposé avant le 27/09/2015.

### Historique sur le territoire de MACS :

L'ensemble des diagnostics des 257 ERP de 1<sup>ère</sup> à 5<sup>ème</sup> catégorie des 21 communes concernées (les 2 communes manquantes ayant déjà lancé leur propre diagnostic précédemment) et de la Communauté de Communes MACS a été terminé au mois de **juin 2010**.

Pour les ERP appartenant à la Communauté de communes MACS, une mise à jour a été effectuée en **août 2015**, prenant en compte les évolutions réglementaires.

Certaines communes ont également mis à jour leurs diagnostics, ou vont le faire dans le courant de l'année 2016 via le Groupement de commande proposé par le CDG40 et l'association des maires des Landes.



Ci-dessous le nombre d'**ERP publics** présents sur le territoire, par commune ainsi que le bilan financier des préconisations selon les diagnostics élaborés en **2010** :

	<b>1<sup>ère</sup> cat.</b>	<b>2<sup>ème</sup> cat.</b>	<b>3<sup>ème</sup> cat.</b>	<b>4<sup>ème</sup> cat.</b>	<b>5<sup>ème</sup> cat.</b>	<b>TOTAL ERP</b>	<b>Coût total préconisations</b>
Soustons	2	1	3	7	5	<b>18</b>	1 914 735 €
Moliets	0	0	0	0	10	<b>10</b>	269 910 €
Messanges	0	1	1	1	5	<b>8</b>	237 885 €
Vieux-Boucau	1	0	3	0	7	<b>11</b>	669 370 €
Angresse	0	0	1	2	4	<b>7</b>	472 680 €
Saubion	0	0	0	1	3	<b>4</b>	250 885 €
Tosse	0	0	1	1	6	<b>8</b>	663 220 €
Seignosse	1	3	0	2	20	<b>26</b>	1 365 270 €
Bénesse-Maremne	0	0	0	2	8	<b>10</b>	563 270 €
St Vincent de Tyrosse	2	0	7	4	14	<b>27</b>	2 332 270 €
St Geours de Maremne	0	0	2	3	5	<b>10</b>	804 055 €
Magescq	1	0	0	0	7	<b>8</b>	400 740 €
Capbreton	<i>a réalisé son diagnostic ERP en amont du groupement de commande MACS</i>						
Soorts-Hossegor	0	4	1	10	11	<b>26</b>	1 593 760 €
Orx	0	0	0	2	4	<b>6</b>	100 760 €
Labenne	0	1	1	4	19	<b>25</b>	1 631 845 €
Ste Marie de Gosse	0	0	0	1	4	<b>5</b>	496 820 €
St Jean de Marsacq	0	0	0	1	8	<b>9</b>	485 590 €
St Martin de Hinx	0	0	1	2	9	<b>12</b>	629 640 €
Saubrigues	0	2	0	0	5	<b>7</b>	693 580 €
Saubusse	0	0	0	1	6	<b>7</b>	242 795 €
Josse	0	0	1	1	4	<b>6</b>	615 560 €
CC MACS	0	1	0	0	6	<b>7</b>	481 740 €
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>22</b>	<b>45</b>	<b>170</b>	<b>257</b>	<b>16 916 380 €</b>

Le coût total pour la mise en accessibilité des ERP publics de MACS et des 21 communes faisant partie du groupement de commande est de **16.9 M€**.

En raison de l'évolution des réglementations, ce chiffre sera à mettre à jour lorsque les diagnostics de l'ensemble des ERP des communes seront réévalués lors de l'élaboration de leurs ADAP.

## 2011

Plus de la moitié des communes ont entamé en 2011 des travaux de mise en accessibilité de leurs ERP publics (sur les 257 ERP du territoire, travaux démarrés sur 35 ERP) pour un coût total de plus de **700 000 € HT**.



Le centre aquatique de MACS « Aygueblue » a obtenu cette année-là le label « Tourisme et Handicap ».

## 2012

5 communes ainsi que MACS (réorganisation et mise en accessibilité d'un des bâtiments du siège social de MACS) ont élaboré des travaux de rénovation ou une mise en accessibilité de plusieurs ERP, pour un coût total de plus de **490 000€**.

## 2013

Deux communes ont communiqué la réalisation de travaux dans leurs ERP, dont le montant s'est élevé à plus de **800 000€**.

## 2014

7 communes ont communiqué la réalisation de travaux dans leurs ERP, dont le montant s'est élevé à plus de **105 000 €**.

## 2015

9 communes ont communiqué la réalisation de travaux dans leurs ERP, dont le montant s'est élevé à **24 064 €**.

### Les Agendas d'accessibilité programmée

La Communauté de communes MACS a mis en place un ADAP pour ses ERP. Le montant total des travaux de mise en accessibilité par ERP est le suivant :

	€ HT	€ TTC
Aire d'accueil Capbreton	1 900,00 €	2 280,00 €
Aire d'accueil Soustons	2 300,00 €	2 760,00 €
Aire d'accueil Tyrosse	2 690,00 €	3 228,00 €
Pôle culinaire	<i>attestation accessibilité 17/08/2015</i>	
Bât A et B siège MACS	19 490,00 €	23 388,00 €
Aygueblue	14 865,00 €	17 838,00 €
Ecole de musique soustons	280,00 €	336,00 €
Pôle technique MACS	31 290,00 €	37 548,00 €
Escale Info	<i>attestation accessibilité</i>	
Pôle sud	<i>attestation accessibilité</i>	
Chalet tourisme	<i>attestation accessibilité</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>72 815,00 €</b>	<b>87 378,00 €</b>

La programmation pluriannuelle des travaux est la suivante :

Année 1 (2016) : 36 655 € HT

Année 2 (2017) : 16 660 € HT

Année 3 (2018) : 19 500 € HT



Quelques communes ont également déposé des D'AP. La majorité a cependant rejoint le groupement de commande proposé par le CDG40 et l'association des maires des Landes. L'appel à concurrence sera publié en février 2016, pour un dépôt des ADAP auprès de la préfecture en décembre 2016.

## ANNEXE 5 : Extrait du tableau de synthèse de la mise en accessibilité des ERP

Tableau en cours d'élaboration pour le 1<sup>er</sup> semestre 2017 (16 communes répertoriées + MACS)

Collectivité/ entreprise	Nom de l'établissement	Adresse de l'ERP			Attestation accessibilité transmise à la préfecture	OBSERVATIONS	Montant travaux accessibilité	Programmation des travaux par année																			
		Rue	Code postal	Commune				2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024											
MACS	siège MACS bâtiment A	allée des Camélias	40230	SAINT VINCENT DE TYROSSE	NON		8 460 €	8 460 €	-	-	-	-	-	-	-	-											
	siège MACS bâtiment B	allée des Camélias	40230	SAINT VINCENT DE TYROSSE	NON		11 030 €	11 030 €	-	-	-	-	-	-	-	-											
	siège MACS Pôle technique	allée des Camélias	40230	SAINT VINCENT DE TYROSSE	NON		31 290 €	2 020 €	9 770 €	19 500 €	-	-	-	-	-	-											
	Aire Gens du voyage des Ecureuils	RD112, Lieu-dit de l'hippodrome	40230	SAINT VINCENT DE TYROSSE	NON		2 690 €	-	2 690 €	-	-	-	-	-	-	-											
	Aire Gens du voyage de la Tortue	RD 79	40 140	SOUTONS	NON		2 300 €	-	2 300 €	-	-	-	-	-	-	-											
	Aire Gens du voyage du Hérisson	RD 652	40 130	CAPBRETON	NON		1 900 €	-	1 900 €	-	-	-	-	-	-	-											
	Ecole de musique la Pandelle	Avenue du Général de Gaulle	40 140	SOUTONS	NON		280 €	280 €	-	-	-	-	-	-	-	-											
	Avgueblue	Parc d'activités Atlantisud	40230	ST GEOURS DE MAREMNE	NON		14 865 €	14 865 €	-	-	-	-	-	-	-	-											
	Pôle culinaire ( Salle de réunion + sanitaires entrée)	Avenue Général de Gaulle	40150	SEIGNOSSE	OUI																						
	Escale Info	17, Avenue Georges Pompidou	40 130	CAPBRETON	OUI																						
	Pôle sud - Centre de formations musicales	Voie Romaine	40230	SAINT VINCENT DE TYROSSE	OUI																						
	Relais Info tourisme	RD 28	40 130	BENESSE-MAREMNE	OUI																						





## ANNEXE 6 : Historique des actions de la commission CIAPH

### 2013

Une **journée de formation et de sensibilisation** a ainsi été organisée le 6 juin 2013 avec les membres de la commission accessibilité. L'objectif de cette journée d'échanges était de rappeler les obligations réglementaires en matière d'accessibilité, mais également de développer le volet technique des principes d'aménagements de la voirie et des espaces publics. Ont été conviés les techniciens de la communauté de communes ainsi que les associations locales de personnes à mobilité réduite. Une formation technique a été proposée en 1<sup>ère</sup> partie de journée par un cabinet extérieur expert en accessibilité de la voirie ; des visites terrain sur des projets de voirie en cours de réalisation ont ensuite été organisées sur la 2<sup>ème</sup> partie de la journée afin d'illustrer les apports théoriques.

Suite à cette journée d'échanges, les associations ont fait remonter leur souhait d'être associés en amont des projets, afin d'échanger sur les projets et faire part de leurs remarques en matière d'accessibilité.

### 2014

Le 4 juillet 2014, une journée sur le terrain a été organisée avec les membres de la commission afin d'échanger autour d'un projet d'aménagement situé à Mont de Marsan : la création d'un pôle d'échange intermodal au niveau de la gare TGV, et l'accessibilité à ce pôle (notamment le réseau de transport et les points d'arrêt).

### 2015

Lancement du Schéma directeur d'accessibilité du réseau de transport Yégo. Un comité technique est constitué, composé des membres de la commission intercommunale et élargi aux gestionnaires de voirie, aux autorités organisatrices de la mobilité et à d'autres associations de personnes handicapées.